

Rapport de la Commission du changement de lieu de la place de jeux.

Préavis municipale N° 08/2026

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission du changement de lieu de la place de jeux composée de :

- Monsieur Nicolas Favre,
- Monsieur Romain Bonzon,
- Monsieur Greg Roulin (rapporteur),

A rencontré Monsieur Guy Favre le 23 septembre 2026 pour la présentation du sujet susmentionné dans les locaux de l'administration communale.

Les divers documents et rapport pour la place de jeux nous sont présenté ainsi que le choix du nouvel emplacement de celle-ci.

Après discussion la Commission du changement de lieu de la place de jeux propose au Conseil Communal de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

- Vu le préavis N°08/2026
- Ouï le rapport de la commission du changement de lieu de la place de jeux
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

- D'accepter le préavis tel que présenté et demande à la Municipalité d'ajouter sur la mise à l'enquête les points suivants :
- Une clôture le tour de la parcelle communale prévu à cet effet
- Une solution pour faire de l'ombre (arbre, bâche)
- Des tables et des bancs
- Une arrivée d'eau pour s'hydrater
- Un carré de gravier à côté pour les enfants

St-Barthélemy, Le 28 septembre 2026

Pour la commission du changement de lieu de la place de jeux :

Nicolas Favre



Romain Bonzon



Greg Roulin

